

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 30 MARS 2016

Membres :
- en exercice 41
- présents 31
- représentés 9
- excusés 1
- votants 40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/03/30-16

OBJET : Rapport annuel sur la dette et la trésorerie pour l'année 2015

L'an deux mille seize, le trente mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 mars 2016, se sont réunis 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE
Jean-Pierre TUVERI
Philippe LEONELLI
Marc Etienne LANSADE
Anne-Marie WANIART
Bernard JOBERT
Jean-Jacques COURCHET
Raymond CAZAUBON
Florence LANLIARD
Jean PLENAT
Céline GARNIER

Jean-Luc LAURENT
Sylvie GAUTHIER
Farid BENALIKHOUDJA
Audrey TROIN
Éric MASSON
Ernest DAL SOGLIO
Valérie MASSON-ROBIN
René LE VIAVANT
Anne KISS
François BERTOLOTTI
Muriel LECCA-BERGER

Frédéric BRANSIEC
Patrice AMADO
Charles PIERRUGUES
José LECLERE
Hélène BERNARDI
Pierre-Yves TIERCE
Michèle DALLIES
Michel FACCIN
Sylvie SIRI

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTI
Roland BRUNO donne procuration à Bernard JOBERT
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Jonathan LAURITO donne procuration à Éric MASSON
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Robert PESCE donne procuration à Anne-Marie WANIART
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à Hélène BERNARDI
Nathalie DANTAS donne procuration à José LECLERE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés :

Thierry GOBINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016
Publication : 12/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Délibération n° 2016/03/30-16

OBJET : Rapport annuel sur la dette et la trésorerie pour l'année 2015

Le rapporteur expose :

Il est fait part à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur la dette et la trésorerie pour l'année 2015.

I - Constat de l'année 2015

1) Gestion de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 s'élevait à 2 264 589,98 € pour une durée de vie moyenne de 8 mois.

L'encours de la dette est constitué de 12 emprunts dont :

- 10 emprunts intégrés dans le passif de la Communauté de communes lors de sa constitution, dans le cadre des transferts de compétences par les communes et la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux ;
- 2 emprunts contractés par la Communauté de communes depuis sa création en 2013

Répartition de l'encours de la dette suivant leurs origines :

Désignation	Encours au 1/1/2015	Emprunt 2015	Remboursement capital en 2015	Encours au 31/12/2015
Emprunts transférés	1 216 424,00		236 524,00	979 900,00
Déchets ménagers et assimilés	803 880,78		146 433,34	657 447,44
Cours d'eau	8 788,88		8 788,88	0
Forêts	311 460,82		64 554,31	246 906,51
Administration générale	92 293,52		16 747,47	75 546,05
Emprunt direct CCGST	758 571,44	700 000,00	173 881,46	1 284 689,98
Emprunt globalisé 2013	758 571,44		126 428,56	632 142,88
Emprunt Cours d'eau travaux d'urgence 2015		700 000,00	47 452,90	652 547,10
Total	1 974 995,44	700 000,00	410 405,46	2 264 589,98

L'encours de la dette de la Communauté de communes est classé à 100 % dans la classe A1 de la charte de bonne conduite dite « Charte Gissler » (annexe IV A2-8 du Compte administratif 2015).

La classe A1 regroupe les produits simples notamment ceux à taux fixe, taux variable simple.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Sur les 12 emprunts constituant l'encours de la dette au 31 décembre 2015, seul 1 emprunt a un taux variable simple.

Désignation	Encours 31/12/2015	Intérêts 2015*	T.M.P.
Emprunt à taux fixe	2 098 456,65	66 222,66	3,156 %
Emprunt à taux variable	166 133,33	24,29	0,015 %
Total	2 264 589,98	66 246,95	2,925 %

*hors régularisation intérêts 2013 (7 665,29 €) et 2014 (7 298,12 €) Emprunts déchetterie La Croix Valmer

Le taux d'intérêt moyen de la dette au 31 décembre 2015 est de 2,925 %.

Pour mémoire : Le procès verbal de transfert de l'emprunt afférent à la déchetterie de La Croix Valmer pour un montant de 168 098,38 € a été régularisé en 2015 par délibération du 23/09/2015. De ce fait, le paiement des annuités 2013 et 2014, afférentes à cet emprunt, a été mandaté en 2015.

2) Gestion de la trésorerie

Aucune ligne de trésorerie n'a été mobilisée au cours de l'année 2015.

II – Prévisions de l'année 2016

1) Gestion de la dette

Suite à la création du budget annexe DMA au 1^{er} janvier 2016 regroupant l'ensemble des activités du service déchets ménagers et assimilés, l'encours de la dette constaté au 31 décembre 2015 sera réparti entre le budget principal et le budget annexe.

Budget	Capital restant dû au 01/01/2016
Budget principal	1 356 434,67
Budget annexe DMA	908 155,31
Total	2 264 589,98

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Ainsi 6 emprunts spécifiques transférés lors de la création de la Communauté de Communes et une partie de l'emprunt globalisé réalisé en 2013 (39,66%, part des investissements réalisés) seront inscrits au passif de ce budget annexe doté de l'autonomie financière.

DATE	N°	Contrat	Objet	Organisme	Montant initial	Capital restant dû 01/01/2016	Taux	
17/12/2009	E8	2009.208/A1009589	Déchetteries	Caisse d'Épargne Côte d'Azur	192 000,00	84 577,58	3,3600	F
26/12/2010	E12	00600505686	Déchetteries et Staco	Crédit Agricole	104 000,00	55 377,18	2,6100	F
26/09/2008	E7	XU239803	Déchetterie et Staco	Crédit Agricole	356 000,00	166 133,33	0,1290	V
01/04/2005	E11	MON225897EUR/02333	Broyeur	Crédit Local de France	243 000,00	83 534,05	3,8500	F
28/05/2011	E3	00600555892	Broyeur Cavalair	Crédit Agricole	350 000,00	125 000,00	3,3500	F
01/01/2012	E21	MON27678	Déchetterie	Commune de La Croix Valmer	168 098,38	142 825,30		F
25/10/2013	E16	2013-110 (CGST) Prorata 39,66%	Équipements DMA 2013	Caisse d'Épargne Côte d'Azur	350 991,00	250 707,87	3,0000	F
		Total			1 764 089,38	908 155,31		

Un emprunt de 2 513 059 € sera inscrit au budget principal 2016. Ce montant prévisionnel sera revu à la baisse dès réception des arrêtés de subventions d'investissement afférents aux études et travaux.

2) Gestion de la trésorerie

Afin de tendre vers une « trésorerie zéro » et d'optimiser le recours à l'emprunt, si besoin est, une ligne de trésorerie sera mobilisée en 2016.

Le Conseil communautaire est appelé à prendre connaissance du présent rapport d'information sur la gestion de la dette et de la trésorerie.

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2013-672 de 26 juillet 2013 de séparation et de régulation de activités bancaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1611-3-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

CONSIDÉRANT que ce rapport annuel permet à l'exécutif de présenter la politique d'endettement pour l'exercice budgétaire en dressant un véritable bilan de la politique d'endettement suivie par la collectivité l'année précédente.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances du 29 mars 2016.

Après en avoir entendu le rapport,

PREND ACTE du rapport annuel sur la dette et la trésorerie de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'année 2015.

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160330-20160000041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Publication : 12/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation